

Production cotonnière et économie paysanne dans la zone franc d'Afrique de l'Ouest et du Centre

**Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centre-africaine,
Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo (dix pays)**

**Georges Raymond
CIRAD-IRCT, France**

Résumé

Pour l'ensemble de la zone franc (dix pays), l'évolution de la production cotonnière montre pour ces dix dernières années une forte progression des superficies et des productions, mais une stabilisation des rendements à l'hectare.

Les intrants (engrais et insecticides), qui étaient largement subventionnés au début des années 80, sont actuellement vendus à crédit (au prix de revient) dans la plupart des pays. Les prêts de campagne représentent donc une part de plus en plus importante de la recette cotonnière paysanne (30 % actuellement).

La marge après remboursement des intrants, qui correspond à la valeur ajoutée paysanne, a de façon globale fortement augmenté jusqu'en 1986 pour se stabiliser entre 80 et 100 milliards de francs CFA à partir de cette même année (pour les dix pays).

La rémunération paysanne par hectare a eu tendance à baisser légèrement récemment (même en francs courants) et a fortement diminué depuis dix ans en francs constants. Cette situation est inquiétante pour l'avenir des zones cotonnières, le coton représentant la principale source de revenu monétaire pour de nombreux paysans.

Abstract

Cotton Production and Rural Economy in the Franc Currency Area of West and Central Africa

***Benin, Burkina Faso, Cameroon, Central African Republic,
Ivory Coast, Mali, Niger, Senegal, Tchad, Togo (ten countries)***

For the region consisting of the ten countries using the Franc currency, the evolution of cotton production reveals a great increase in both the land area cultivated and the volume of cotton output during the last ten years; yet the results per hectare have stabilized.

Agricultural inputs (fertilizers and pesticides), which were largely subsidized in the early 1980s, are currently being sold on credit (at cost-price) in most of these countries. Thus a growing part of the income from rural cotton production (currently 30 percent) has been made possible by credit programs.

The margin after reimbursement of inputs, which represents the rural value added, had greatly increased until 1986, and has since become stabilized at between 80 and 100 billion of CFA Francs (for the 10 countries).

The rural net income per hectare has tended to decrease slightly during the past few years (even in current Francs), and has greatly decreased during the past ten years, in constant (adjusted) Francs. The situation is frightening for the future of cotton producing areas, since cotton is the major source of monetary income for numerous rural inhabitants.

Données générales sur l'ensemble des dix pays

Evolution de la production cotonnière

La production cotonnière dans les dix pays de la zone a connu une progression importante depuis une vingtaine d'années, passant de 160 000 tonnes de coton fibre au début des années 70 à près de 600 000 tonnes prévues pour 1991.

D'une manière globale, les superficies cotonnières ont peu évolué entre 1969 et 1984 (environ 800 000 hectares). La progression des superficies a été importante entre 1984 et 1991 (de 800 000 à 1 200 000 ha environ).

Actuellement, le coton touche 1 500 000 unités de production agricole (0,8 ha par U.P. de 6 à 7 personnes), soit près de 10 millions d'habitants (15 % de la population totale des dix pays).

Dans ces zones de savane, le coton est la principale ressource monétaire pour les agriculteurs, mais c'est aussi un facteur important du développement agricole, rural et agro-industriel.

Evolution de la rémunération paysanne depuis 1980

Produit brut

En dix ans, le produit brut des producteurs de coton est passé de 37 à 120 milliards entre 1980 et 1990. Le prix d'achat moyen du coton graine a peu évolué (de 66 à 89 F CFA/kg) pendant la même période. En réalité, ce prix a peu de signification car, suivant les années, les intrants (engrais, insecticides) sont plus ou moins subventionnés. Si, au début de la décennie, la subvention des intrants était générale, en 1990 les intrants sont vendus à crédit au prix de revient dans la plupart des pays. Pour nous permettre de faire des comparaisons d'un pays à l'autre et de comparer la rémunération paysanne, il faut prendre en compte le montant des remboursements des crédits de campagne et calculer la marge après remboursement des intrants.

Prêts de campagne

Ces prêts représentent les quantités d'insecticides et d'engrais multipliées par le prix de cession au paysan. Les prix sont très variables d'un pays à l'autre, certains produits, comme l'insecticide en Côte d'Ivoire, étant encore gratuits (ce qui est de plus en plus rare), d'autres chers par rapport au cours international (engrais au Mali et insecticides au Bénin). Le montant des remboursements a donc augmenté rapidement (les subventions devenant de plus en plus réduites), passant de 6 à 34 milliards de francs CFA entre 1980 et 1990. Ces prêts de campagne représentent 16 % du produit brut en 1980, et à peu près 30 % en 1990.

Ce type d'organisation de la filière coton avec fourniture des intrants au bon moment et à crédit est un des facteurs de réussite des projets cotonniers.

Marge après remboursement des intrants

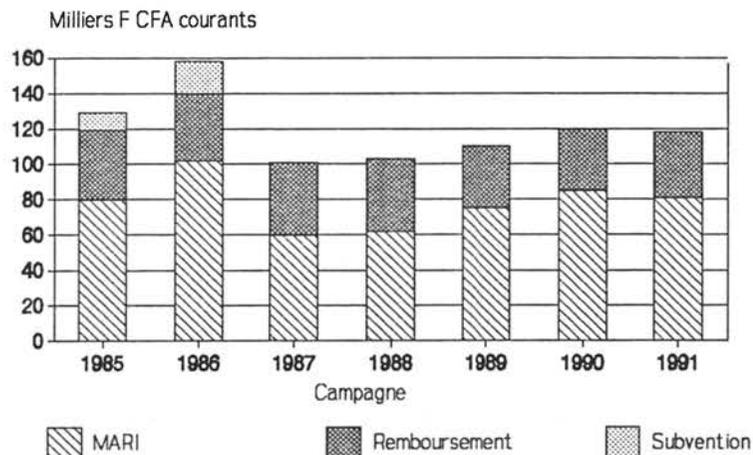
La marge après remboursement des intrants (MARI) représente la rémunération paysanne. En fait, elle est très proche de la valeur ajoutée (revenus bruts moins consommations intermédiaires), la culture étant encore souvent manuelle. Son montant total a fortement augmenté, passant de 30 à 86 milliards entre 1980 et 1990.

Pour comprendre l'évolution des coûts du coton graine et les améliorations de la productivité agricole, nous avons calculé la marge après remboursement des intrants par hectare et la marge après remboursement des intrants par kilo de coton graine et de coton fibre. Pour avoir une idée de la rémunération paysanne par rapport au cours international du coton fibre, nous avons comparé la marge après remboursement des intrants par kilo de coton fibre et l'indice A de Liverpool (référence internationale de l'évolution des prix du coton).

Les tableaux et graphiques nous montrent les tendances suivantes :

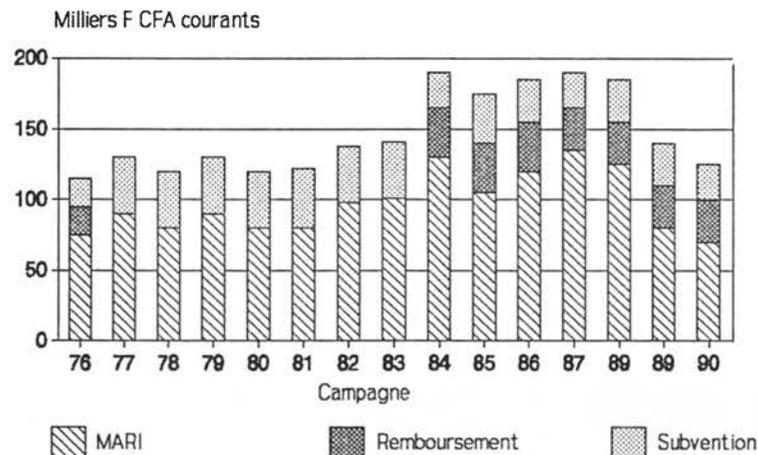
— une progression très nette en francs CFA courants par hectare de la marge après remboursement des intrants entre 1980 et 1984, puis une stabilisation, voire une baisse entre 1985 et 1990. La rémunération paysanne, en francs CFA constants, a baissé fortement ces dernières années. L'amélioration du rendement du coton graine à l'hectare (de 800 kg/ha à 1 100 kg/ha entre 1980 et 1990) n'a pas pu compenser la baisse des prix. Ce phénomène aura, dans

Rémunération paysanne : Bénin

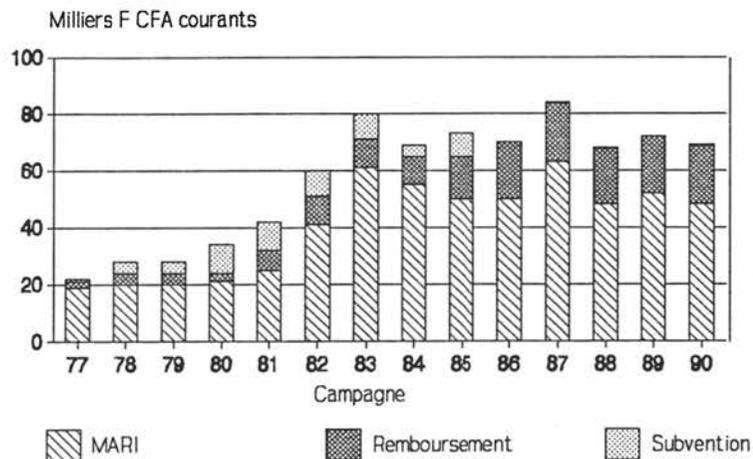


Source CARDERS

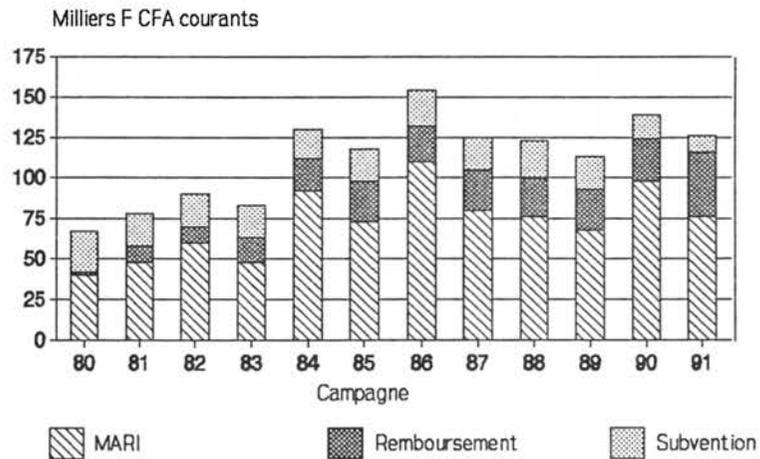
Rémunération paysanne : Côte d'Ivoire



Rémunération paysanne : Tchad



Rémunération paysanne : Togo



Source CARDERS

certaines pays, des conséquences néfastes, en particulier sur la constitution du capital d'exploitation et sur l'épuisement des sols ;

— les sociétés cotonnières ont bénéficié de l'amélioration du taux d'égrenage (de 38,2 % à 41,5 % de 1980 à 1990) et les paysans ont été, en général, peu touchés par la crise cotonnière des années 1985 à 1987. En effet, la marge après remboursement des intrants par kilo de coton fibre pendant les onze années a globalement représenté 30 % de l'indice A ; mais pendant la crise, ce pourcentage a atteint jusqu'à 52 % pour la campagne de 1985 (48 % en 1986 et 41 % en 1987).

Ces données générales cachent des variations d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays suivant le type des unités de production. Pour illustrer ces variations, nous présentons quelques études de cas ci-après.

Fonctionnement et utilisation du prêt de campagne ou "forfait coton"

Fin de la subvention des intrants

En 1980, les intrants étaient largement subventionnés (jusqu'à 100 % en Côte d'Ivoire, au Niger et au Sénégal). Sous la pression en particulier des bailleurs de fonds, les intrants ont progressivement été vendus à crédit et les prix d'achat du coton graine ont été augmentés. Initialement et en général, il s'agissait d'un crédit de campagne géré par les sociétés cotonnières et distribué individuellement à chaque paysan.

Pendant la décennie 80, les sociétés cotonnières ont favorisé les "groupements villageois", qui ont pour rôle principal la gestion des intrants et l'organisation de l'achat du coton graine, avec la création de marchés **autogérés**. La société cotonnière traite actuellement avec les groupements pour les prêts et l'achat du coton graine dans la plupart des dix pays.

Une évolution qui commence à voir le jour dans certains pays est l'abandon progressif par la société cotonnière de la vente des intrants au profit de sociétés privées (par exemple la vente de l'herbicide en Côte d'Ivoire). Les sociétés cotonnières favorisent aussi de plus en plus la gestion des crédits de campagne par les banques locales.

Utilisation des intrants

En fait, les crédits de campagne sont cautionnés par la récolte du coton, le monopole de l'achat du coton graine permet une récupération sans risque des remboursements par les groupements villageois. Mais en réalité, les engrais et les insecticides achetés à crédit pour le coton sont très souvent et pour une part de 10 à 30 % utilisés sur d'autres cultures que celle du coton (maïs, niébé...), phénomène qui est vérifié dans la plupart des pays. De plus, les crédits "intrants vivriers" sont aussi très souvent cautionnés et remboursés avec la recette cotonnière. Le coton permet alors au paysan d'avoir les moyens d'emprunter à d'autres fins que la culture cotonnière ; le coton devient alors le véritable moteur du développement agricole. La parcelle cotonnière est aussi utilisée comme caution pour les crédits privés des usuriers traditionnels (taux d'intérêt 300 % par an).

Présentation d'études de cas par pays

Les tableaux en annexe de la communication de Ph. Cousinié donnent l'évolution par pays des différents indicateurs d'économie cotonnière et montrent des situations diverses. Afin de mieux expliquer et comprendre le fonctionnement du crédit en zone cotonnière, nous allons présenter plusieurs études de cas :

- Bénin, Côte d'Ivoire, Tchad, Togo : Importance et fonctionnement des crédits de campagne (G. Raymond) ;
- villages études de cas au Togo : Importance respective des différents types de crédits agricoles dans les quatre villages études de cas suivis depuis 1985 par l'IRCT/Togo (Ph. Cousinié et K. Djagni) ;
- le crédit agricole dans les unités de production motorisées du Burkina Faso (G. Faure, G. Nauleau et D. Diallo). L'étude porte sur trois cents unités de production en motorisation intermédiaire suivies depuis le début de l'installation des premiers tracteurs en 1978 par la Sofitex et l'INERA.

Cas du Bénin

Evolution de la production cotonnière au Bénin

La culture cotonnière est une tradition très ancienne au Bénin. La période récente des trois dernières décennies montre de fortes fluctuations de la production d'une année

sur l'autre. Le paysan répond très rapidement aux variations des facteurs endogènes et exogènes de la production cotonnière. Le prix d'achat du coton graine et la confiance dans la filière sont les deux principaux facteurs, mais les possibilités de vente des vivriers à un prix rémunérateur (cas de la commercialisation avec le Nigéria avant 1983) influencent fortement les variations de production.

De 1960 à 1980, de nombreuses fluctuations ont été enregistrées avec un record de 50 000 tonnes de coton graine en 1972 et une très faible production en 1980 (15 000 t). De 1981 à 1986, le démarrage de grands projets a permis la relance de la production qui dépasse 130 000 tonnes en 1986. Mais la production s'effondre en 1987 (70 000 t.) en raison de la crise cotonnière et des mesures de politique agricole. De 1988 à 1990, la production repart avec 145 000 tonnes, record absolu, en 1990/91.

Ces dernières années, malgré les conséquences de la crise cotonnière (réduction du prix d'achat du coton graine et vente des intrants au prix de revient), les paysans sont très intéressés par le coton. Ils ont repris confiance dans la filière et, de plus, ils trouvent peu d'intérêt dans la diversification pour développer d'autres cultures de rente.

Crédits de campagne et résultats économiques au niveau du paysan

Recettes cotonnières paysannes

Depuis 1985, les recettes cotonnières pour les paysans représentent entre 10 et 15 milliards de francs CFA (sauf pour l'année 1987 avec 7 milliards de francs CFA).

Le prix moyen d'achat du coton graine a baissé, passant de 110 francs CFA le kilo en 1985 à 94 francs CFA le kilo en 1989, pour remonter à 99,7 francs CFA le kilo en 1990.

Prêts de campagne et subvention des intrants

Depuis 1985, les crédits de campagne sont de l'ordre de 3 à 5 milliards de francs CFA par an et représentent entre 30 000 et 40 000 francs CFA par hectare.

La marge après remboursement des intrants

La marge après remboursement des intrants varie d'une année sur l'autre en fonction de l'importance de la production et des prix. Excepté en 1987 (70 000 tonnes de coton graine), la marge totale après remboursement des intrants a toujours été comprise entre 6 et 10 milliards de francs CFA par an, soit 70 000 à 100 000 francs CFA par hectare. Cette marge représente en fait la valeur ajoutée paysanne et la rémunération monétaire de l'agriculteur.

Résultat économique par hectare de coton en 1990 dans le Borgou

Le département du Borgou est la principale zone cotonnière du pays, avec plus de 60 % de la production. C'est aussi la zone la plus intensive avec un rendement de 1 300 kilos de coton graine par hectare. En 1990, les prix ont été les suivants :

| | |
|--------------------------------------|-----------------|
| — prix moyen d'achat du coton graine | 99,8 F CFA/kg ; |
| — prix de l'engrais | 95 F CFA/kg ; |
| — prix de l'insecticide | 1600 F CFA/l. |

Les utilisations moyennes d'engrais et d'insecticides sont de l'ordre de 155 kilos d'engrais et 10,5 litres d'insecticide à l'hectare.

La marge après remboursement des intrants, en francs CFA par hectare, est :

$$(1\ 300 \times 99,8) - [(155 \times 95) + (10,5 \times 1600)] = 129\ 740 - (14\ 725 + 16\ 800) = 96\ 215$$

La rémunération paysanne ou valeur ajoutée est donc de : 95 000 francs CFA par hectare.

Le nombre de journées de travail est de :

$$(90 \text{ jours/ha sans la récolte et pour la récolte } 25 \text{ kg/jour}) \\ 90 + (1\ 300/25) = 142 \text{ jours.}$$

La valorisation de la journée de travail est donc de :

$$95\ 000/142 = 665 \text{ francs CFA par jour.}$$

Producteurs faisant appel à la main-d'œuvre salariée

Très souvent, les "gros" paysans, les fonctionnaires et les commerçants du Bénin font appel à une main-d'œuvre salariée. En 1990, les tarifs à l'hectare sont les suivants :

| | |
|----------------------------|-------------------|
| Labour | 15 000 F CFA |
| Semis | 3 200 F CFA |
| Sarclages | 12 000 F CFA |
| Traitement insecticides | 5 000 F CFA |
| Récolte | 15 à 20 000 F CFA |
| Arrachage vieux cotonniers | 2 500 F CFA |
| Divers | 5 000 F CFA |
| Soit au total environ | 60 000 F CFA |

Après achat des intrants et rémunération de la main-d'œuvre, le producteur a un résultat positif de l'ordre de 35 000 francs CFA par hectare. La calcul a été fait avec un rendement moyen de 1 300 kilos à l'hectare mais, si le rendement devient inférieur à 900 kilos à l'hectare, le producteur pourra à peine couvrir les charges de main-d'œuvre. Avec une main-d'œuvre familiale, la culture cotonnière est intéressante, mais avec une main-d'œuvre salariée, le producteur prend des risques en cas de mauvaise récolte.

Comment les crédits de campagne coton sont-ils utilisés ?

Les données précises étant très difficiles à obtenir, nous présenterons donc des ordres de grandeur.

Pour les cinq dernières années, le département du Borgou a acheté en moyenne 197 kilos d'engrais et 13,5 litres d'insecticide par hectare. Les estimations des utilisations (pour le coton) faites sur le terrain par la recherche cotonnière correspondent à 150 kilos d'engrais et 10,5 litres d'insecticide par hectare. On peut donc penser qu'environ 25 % des intrants sont utilisés ailleurs que sur les parcelles cotonnières (en général, l'engrais est utilisé sur le maïs et l'insecticide sur le niébé — voir enquêtes Togo).

Le coton est donc un véritable moteur pour le développement agricole, car il permet aux paysans d'obtenir non seulement des intrants pour les vivriers mais aussi des prêts privés garantis par la parcelle coton. Le "forfait coton" est donc très efficace et les remboursements, du fait du système, sont honorés à 100 %.

Cas de la Côte d'Ivoire

(cf. rapport de stage J.M. Garreau - EITARC 1^{ère} année 1991)

Evolution de la production cotonnière

L'évolution de la production cotonnière en Côte d'Ivoire depuis 1960 montre deux périodes :

— la première va de 1969 à 1975 avec une progression régulière de quelques milliers de tonnes (65 000 t de coton graine) ;

— la deuxième va de 1976 à 1990 avec une forte progression (de 65 000 à 300 000 t).

La Côte d'Ivoire est le troisième pays africain producteur de coton (après l'Egypte et le Soudan).

La production a connu une intensification progressive de 1960 à 1970, les rendements en coton graine sont passés de 500 kilos à près de une tonne à l'hectare pendant cette période. Entre 1970 et 1990, ils ont augmenté moins vite, passant de 1 à 1,4 tonne à l'hectare.

Le coton a toujours été soutenu par une politique agricole égalitaire entre le sud et le nord (zone café-cacao et zone de savanes). Mais depuis ces dernières années, la baisse des cours de l'ensemble des matières premières agricoles a engendré une situation très difficile du point de vue économique.

Crédits de campagne et résultats économiques au niveau du paysan

Recettes paysannes

De 1976 à 1983, le produit brut cotonnier a progressé régulièrement, passant de 6 à 14 milliards de francs CFA (francs courants). En 1984, la recette cotonnière paysanne fait un bond pour atteindre 24 milliards de francs CFA (en 1984, la subvention des engrais est supprimée et le prix d'achat du coton graine est augmenté ; le rendement à l'hectare est assez élevé : 1 400 kg/ha de coton graine). De 1985 à 1990, excepté l'année 1988 avec 32 milliards de francs CFA, on assiste à une stabilisation de la recette paysanne aux environs de 24 milliards.

L'évolution du prix d'achat moyen du coton graine est la suivante :

- de 1976 à 1982 → 80 F CFA/kg (prix stable),
- en 1983 → 100 F CFA/kg,
- en 1984 → 114 F CFA/kg,
- en 1985 → 119 F CFA/kg,
- de 1986 à 1990 → baisse de 114 à 95 F CFA/kg

Prêts de campagne et subventions des intrants

De 1984 à 1990, le montant des prêts de campagne est passé de 5 à 8 milliards de francs CFA (francs courants) et représente actuellement 39 000 francs CFA par hectare. Les insecticides étant toujours subventionnés en Côte d'Ivoire, les prêts de campagne correspondent aux engrais et aux herbicides.

La marge après remboursement des intrants

La rémunération totale paysanne en Côte d'Ivoire est toujours supérieure à 10 milliards de francs CFA (courants) depuis 1979. Elle est montée jusqu'à 26 milliards en 1988 et se situe actuellement entre 17 et 18 milliards (1989 et 1990).

La marge après remboursement des intrants par hectare a toujours été supérieure à 100 000 francs CFA de 1983 à 1988. Depuis 1989, elle est inférieure à 100 000 francs CFA. L'analyse de la série 1976 à 1990 en francs constants fait apparaître une baisse régulière de 1976 à 1981, une stabilité relative entre 1981 et 1987, puis une forte baisse depuis 1987 ; la rémunération paysanne est donc fortement touchée ces dernières années.

Evolution du crédit aux exploitations cotonnières

Ces dernières années, la situation des crédits aux paysans a évolué en trois étapes (source : CIDT) :

– **situation antérieure.** Pour le coton : bon à court terme par la CIDT avec un refinancement par la BNDA (Banque nationale de développement agricole). Pour le crédit à court terme : crédit BNDA après avis de la CIDT (dossier technique). Pour le crédit vivriers à court terme : crédit aux groupements à vocation coopérative par la BNDA. Pour le crédit de trésorerie : BNDA avec la garantie d'un salaire ;

– **situation actuelle.** La CIDT traite avec les groupements à vocation coopérative, quel que soit le type de crédit et les groupements à vocation coopérative font la répartition aux différents membres. Ce système très souple est fondé sur la confiance mutuelle entre les membres du groupement ;

– **situation future.** La CIDT gère un "fonds revolving" versé par les bailleurs de fonds. Pour les crédits à court terme, la CIDT traite avec les groupements à vocation coopérative, mais pour le long terme, elle prête directement aux paysans.

En Côte d'Ivoire, l'évolution montre que la banque intervient de moins en moins dans les crédits aux paysans. Cependant, les groupements à vocation coopérative garderaient, même dans l'avenir, la gestion du crédit à court terme. La CIDT continuerait à jouer le rôle d'une banque.

Cas du Tchad

Evolution de la production cotonnière

L'analyse de l'évolution de la production cotonnière au sud du Tchad depuis 1960 montre des fluctuations impor-

Tableau 1 : Evolution de la production cotonnière au Tchad de 1960 à 1989 (moyenne quinquennale)

| Année | Superficie (1000 ha) | Production (1000 tonnes) | Rendement (kg/ha) |
|-------------|-------------------------|-----------------------------|----------------------|
| 1960 à 1964 | 304 | 86 | 283 |
| 1965 à 1969 | 296 | 115 | 389 |
| 1970 à 1974 | 284 | 113 | 398 |
| 1975 à 1979 | 277 | 135 | 487 |
| 1980 à 1984 | 151 | 103 | 682 |
| 1985 à 1989 | 161 | 121 | 752 |

Source : ONDR

tantes. Le phénomène le plus marquant est la diminution de la superficie cotonnière, qui est passée de 300 000 hectares au début des années 60 à 160 000 hectares (de 1985 à 1989 en moyenne). Le tableau 1 des moyennes quinquennales montre une relative stabilité de la production aux environs de 120 000 tonnes par an en moyenne.

La production a connu une intensification progressive et les rendements ont fortement progressé, passant de 280 à 770 kilos par hectare entre 1960 et 1990. Cependant, le rendement est encore très inférieur à la moyenne des dix pays francophones d'Afrique de l'Ouest et du Centre, qui est de l'ordre d'une tonne à l'hectare. En 1990 la production est de 159 000 tonnes de coton graine et, à court terme, elle devrait atteindre 200 000 tonnes.

Crédit de campagne et résultats économiques

Recettes cotonnières paysannes

Depuis 1983, les recettes cotonnières (quantité de coton graine multipliée par le prix moyen d'achat) représentent en général plus de 10 milliards de francs CFA par an. En 1988 et 1989, elles sont de l'ordre de 13 milliards et atteignent 15 milliards en 1990 (soit environ 50 000 F par unité de production).

Le prix moyen d'achat du kilo de coton graine était de l'ordre de 50 francs CFA entre 1977 et 1980, 100 francs CFA de 1984 à 1988, 87 francs CFA en 1989 et 98 francs CFA en 1990.

Prêts de campagne et subventions

Depuis 1986, les subventions des intrants (engrais, insecticides) ont été supprimées. Ils sont maintenant vendus à crédit au prix de revient. Depuis 1987, les prêts de campagne sont de l'ordre de 3 à 4 milliards de francs CFA, ce qui représente environ 20 000 francs CFA par hectare (très inférieur à la moyenne des dix pays francophones qui est d'environ 30 000 F CFA/ha). Les prix unitaires des engrais et des insecticides sont du même ordre que dans les autres pays mais, du fait d'une culture traditionnelle sans intrants (environ 60 % des superficies), les doses moyennes d'engrais et d'insecticides à l'hectare sont très faibles.

La marge après remboursement des intrants

Elle était de l'ordre de 5 milliards de francs CFA en 1977 et dépasse 10 milliards en 1990 (40 000 F CFA/UP). En réalité, la rémunération paysanne en francs courants a augmenté entre 1977 et 1983, mais depuis 1984 elle représente 50 000 francs CFA par hectare ; cette rémunération est donc faible, elle a baissé en francs constants ces dernières années et elle est très inférieure à la moyenne des dix pays francophones (75 000 F CFA/ha depuis 1987).

Fonctionnement des crédits de campagne

Au Tchad, c'est l'ONDR (Office national de développement rural) qui est chargé de la vulgarisation et de la structuration du milieu rural (associations villageoises). Les groupements de producteurs gèrent les intrants et les marchés autogérés (ces derniers ont acheté 78 % de la production en 1990). Les prêts de campagne sont donc attribués sous forme d'engrais et d'insecticides aux groupements villageois réunis en associations villageoises.

La CotonTchad, société agro-industrielle (transport et usines d'égrenage), livre en fait les intrants à chaque association villageoise (en fonction des quotas et de la répartition faite par l'encadrement ONDR). En réalité, la demande d'intrants est supérieure à l'offre. Au moment de la livraison de la récolte, le remboursement des prêts de campagne est déduit du montant des achats de coton graine.

L'utilisation des intrants est, en principe, réservée uniquement aux parcelles dites "en productivité", mais en réalité, les parcelles "traditionnelles" reçoivent souvent des insecticides, qui sont donc sous-dosés, ce qui pourrait être grave en cas d'attaques parasitaires sévères. A l'avenir, il est envisagé de réduire au minimum les parcelles dites "traditionnelles". Pour les engrais, les doses recommandées étant faibles, elles sont en général respectées (100 kg/ha de NPK + 50 kg/ha d'urée au maximum).

La récupération des crédits de campagne est en général de l'ordre de 98 % ces dernières années.

Cas du Togo

Evolution de la production cotonnière

La culture cotonnière au Togo est une tradition ancienne qui remonte très loin dans l'histoire de ce pays. Pour la période plus récente, on enregistre déjà entre 1920 et 1930 une production annuelle de 3 000 tonnes de coton graine.

En 1982, la production (28 000 tonnes de coton graine) est réalisée par 20 % des exploitations de la zone cotonnière. Ce sont des petites unités familiales de quatre hectares environ avec en moyenne 0,7 hectare de coton. En 1984, la production fait un bond énorme avec 55 000 tonnes de coton graine (le double de l'année précédente). Depuis 1985, la production est supérieure à 60 000 tonnes et en 1990 elle est proche de 100 000 tonnes.

Crédits de campagne et résultats économiques

Recettes cotonnières paysannes

Entre 1977 et 1983, le produit brut cotonnier a fortement progressé (de 230 à 1 850 millions de francs CFA). Entre 1984 et 1990, le montant des ventes de coton graine est passé de 5 à 10 milliards de francs CFA. Le prix moyen d'achat du kilo de coton graine était compris entre 60 et 75 francs CFA entre 1977 et 1983. Il est passé à 105 F CFA de 1985 à 1987, puis a baissé à 95 francs CFA en 1988 et 1989 pour remonter en 1990 à 100 francs CFA.

"Forfait coton" et subvention des intrants

Le "forfait coton" est en fait le montant du prêt de campagne pour les intrants coton (engrais et insecticides). Jusqu'en 1980, les intrants sont largement subventionnés. Dans un premier temps, les subventions sur les engrais sont supprimées progressivement entre 1980 et 1984 (à cette date, les engrais sont vendus au prix de revient), puis, à partir de 1988, les insecticides sont de moins en moins subventionnés. Aussi entre 1982 et 1990 les subventions sur les intrants passent de 75 % à 31 % (voir annexe 2 "Rôle du crédit et réalités paysannes en zone cotonnière au Togo"). Le "forfait coton" devient important : de 1,5 milliard de francs CFA en 1985 à 2 milliards de francs CFA en 1990 (soit 28 000 F CFA/ha en moyenne).

La marge après remboursement des intrants

La marge totale après remboursement des intrants a toujours été comprise entre 5 et 7 milliards de francs CFA par an de 1985 à 1989 (soit entre 60 000 et 110 000 F CFA/ha). En 1990, elle atteint 7,6 milliards de francs CFA, soit 95 000 francs CFA par hectare. L'évolution de la marge après remboursement des intrants de 1977 à 1990 montre de fortes fluctuations mais une tendance à la baisse en francs constants.

Comment le "forfait coton" est-il utilisé ?

Comme dans les autres pays, les engrais et les insecticides sont utilisés pour d'autres cultures. Les travaux menés par la section Agro-économie de l'IRCT/Togo depuis 1983 donnent des éléments précis pour cinq villages études de cas suivis (voir la présentation suivante sur le Togo).

En fait, les paysans ou les groupements villageois ne demandent pas des quantités d'engrais ou d'insecticides mais s'inscrivent pour un nombre d'hectares de coton ; le "forfait coton" est donc fonction du nombre d'hectares déclarés. Cependant, les surfaces réelles sont plus ou moins différentes suivant les zones et le type de paysan (voir en annexe tableau n°5 "Utilisation du forfait coton en 1990 - Rôle du crédit et réalités paysannes en zone cotonnière au Togo"). Le coton joue donc un rôle important, comme nous allons le voir dans la communication suivante.

Conclusion

La présentation de la production cotonnière dans les dix pays de la zone franc révèle des écarts importants d'un pays à l'autre. La tendance générale est la croissance de la production et du montant des prêts de campagne. Cependant, les quantités d'intrants par hectare restent, en général, pratiquement inchangées ces dix dernières années, contrairement à l'évolution des superficies. Les crédits de campagne pour les autres cultures sont en général supportés par la recette cotonnière, le coton étant le principal produit agricole largement commercialisé. L'équilibre de ces zones est donc devenu fragile, car l'économie monétaire de nombreuses familles de la zone franc dépend du coton. □